Taxer plus le tabac à rouler pour réduire la TVA de la margarine

Rubrique : actualités - Date : mercredi 21 octobre 2009

Valérie Boyer, député (UMP) des Bouches-du-Rhône, a déposé un amendement au Projet de Loi de Finances 2010, pour afin de réduire la TVA sur la margarine à 5,5% - comme le beurre par exemple - au lieu de 19,6% comme c'est actuellement le cas.

La parlementaire propose d'augmenter les taxes sur& le tabac à rouler pour combler la perte financière qu'engendrerait sa proposition.

Lire l'article complet sur destination santé

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac